

En France, la tristesse est très tendance

Perspective

Jean-Noël Cuénod
Correspondant à Paris



Les médias n'ont d'yeux que pour Gérard Depardieu. Lâche-t-il d'une voix pâteuse que la France est triste, que les gens en ont marre, mon bon Monsieur, et que tout ça, c'est la faute au gouvernement? Micros et caméras accourent aussitôt pour se prosterner devant ce prophète déprimé et déprimant. Il faut vraiment que la France soit triste pour que Depardieu préfère à sa superbe maison au cœur de Paris l'ancienne douane belge de Néchin, qui donnerait des envies de suicide au plus joyeux des labradors, et la riante Mordovie, capitale des goulags ex-soviétiques et néo-russes.

Alors, tristes les Français? Septante-sept pour cent des lecteurs du quotidien *Le Progrès* partagent cette opinion. Les habitants de l'Hexagone le seraient-ils davantage que ceux de la Péninsule qui, désormais, célèbrent plus le «Vaffanculo-Day» que le Carnaval? Jean Cocteau disait des Français qu'ils sont des Italiens de tempérament maussade. Aujourd'hui, les deux sexes latines sont d'aussi mauvais poil l'une que l'autre. Et ne parlons pas des Espagnols, des Portugais, des Grecs, des Chypriotes, d'humeur carrément massacrante.

Le moral se porte donc au ras des chausses, selon la dernière mode en France mais aussi dans l'Europe du Sud. Et il n'est pas certain que le Nord reste épargné. Il n'est rien de plus contagieux qu'une dépression. La tristesse se dessine

sur un fond européen. Ce n'est pas la crise qui en est la cause. Une crise, ce n'est qu'un sale moment à passer comme chez le dentiste. Ce qui déprime, c'est l'installation d'une permanente précarité et la certitude que notre continent sera rejeté vers la banlieue du monde.

Sur cette partition commune, chaque nation décline la tristesse qui lui est propre. En France, elle dirige ses larmes vers l'Etat devenu impuissant. Car rien n'est plus déstabilisant pour les citoyens

«Dans son jus, elle marine et profite à... Marine Le Pen»

de ce pays qu'un Pouvoir qui ne peut plus montrer ses muscles. Or, l'Etat n'a plus la taille suffisante pour endiguer le tsunami de la mondialisation. Les Français commencent à s'en rendre compte et regardent tout naturellement vers l'Union européenne. L'horizon leur paraît alors aussi aride que le crâne de Monsieur Van Rompuy et aussi atone que le regard de la baronne Ashton, deux des principaux dirigeants – on ne rit pas! – de l'Union.

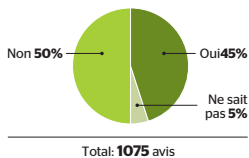
Comme la notion d'engagement social et politique a été détruite par l'individualisation due aux nouvelles méthodes de travail et aux technologies de la communication, cette tristesse ne peut même pas se muer en colère. Dans son jus, elle marine et profite à... Marine Le Pen. Pour sortir de cette impasse morose, il faudrait que naisse une véritable conscience collective des Européens. Sans elle, il sera impossible de faire bouger les lignes molles de Bruxelles.

Sondage

● La question d'hiver

Faut-il un prix minimum sur les boissons alcoolisées?

Répondre à nos sondages sur:
www.tdg.ch



www.tdg.ch

Galerie image

● **Tourisme** A l'heure où la polémique enfle sur la touriste suisse agressée sexuellement en Inde, rappel de l'art et la manière de voyager, avec Esther Leupp du DFAE.



Vidéo

● **Xenia** La Tessinoise joue les danseuses dans le clip très moyen «Est-ce que tu m'aimes encore?»

Le coup de gueule du Genevois

Taxis locaux sacrifiés

Quelle ne fut pas ma stupéfaction de lire l'interview du conseiller national Thomas Hurter dans la «Tribune» du 20 mars au sujet de la coopération en matière de défense aérienne. Il évoque la tolérance par Mme Leuthard d'une concurrence parfaitement déloyale des taxis allemands, tolérés à Kloten pour cause d'entretien de bonnes relations avec notre grand voisin.

Ainsi, à l'instar de M. Pierre-François Unger à Genève, qui n'a pas hésité à supprimer deux articles du règlement taxi afin de permettre à tous les transporteurs étrangers de profiter de

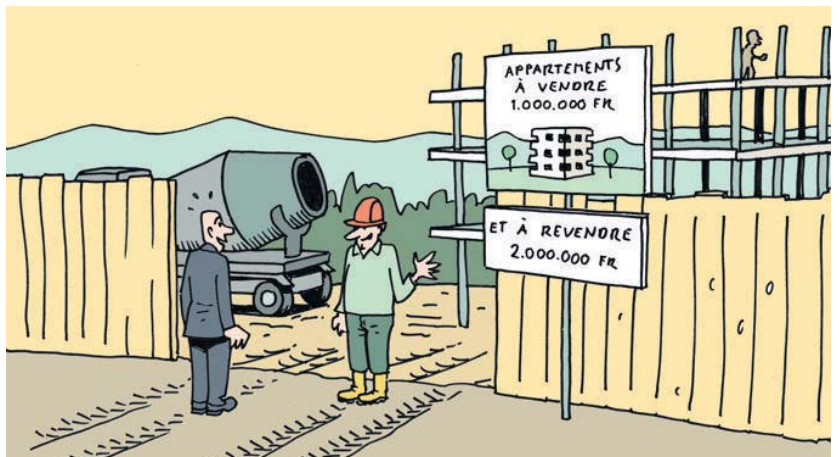
la manne de Cointrin, la Confédération sacrifie une corporation sans même récolter les fruits d'un compromis inacceptable et parfaitement illégal.

Un récent arrêt de la Cour de Bülhalp a sanctionné cette politique, l'affaire est en cours.

Pierre Jenni

Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? La rédaction d'un billet d'humeur de 900 signes vous tente? Envoyez-le à l'adresse postale de la «Tribune» ou par courriel à: coupdegueule@tdg.ch

Face-à-face



PPE: une nouvelle loi nécessaire?

La semaine dernière, la «Tribune» révélait que des logements neufs en propriété par étages, situés en zone

de développement, échappent à la clientèle à laquelle la loi les destine. Le conseiller d'Etat François Longchamp prône une nouvelle loi. Réactions.

Un projet de loi disproportionné

L'invité

Andreas Fabjan
Secrétaire général de l'APCG



Ce projet de loi constitue une mauvaise réponse à une bonne question. L'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) a toujours défendu le point de vue que les appartements en PPE (propriété par étage) devaient être mis à la disposition de ceux qui souhaitent devenir propriétaires et a ainsi condamné la thésaurisation.

Notre association ne pouvait toutefois pas interdire à ses membres ce qui était autorisé par l'Etat. Celui-ci a en effet adopté des pratiques administratives autorisant expressément l'acquisition et la détention de plusieurs appartements par une même personne. Il est donc un peu facile de crier haro aujourd'hui sur les promoteurs, alors même que l'Etat non seulement savait, mais a expressément autorisé ces pratiques. L'APCG avait par ailleurs proposé, depuis plusieurs années, des solutions simples telles que, par exemple, de conditionner la délivrance des autorisations de construire à l'obligation de vendre les appartements cons-

truits. Rappelons en outre que le problème en question est en réalité assez limité et circonscrit à certains périmètres qui bénéficient d'une localisation très avantageuse, où la différence entre le prix contrôlé par l'Etat et le prix du marché est élevée.

Hélas, comme souvent à Genève, la tentation était grande de vouloir ajouter une couche de réglementation supplémentaire plutôt que d'adopter une solution pragmatique. Le projet de loi proposé est en effet très largement disproportionné, puisqu'il va bien au-delà de ce qui est nécessaire pour lutter contre la thésaurisation des appartements. Ainsi,

«Il est un peu facile de crier haro aujourd'hui sur les promoteurs»

les mesures prévues ne se limitent pas à contraindre les promoteurs à vendre tous les appartements nouvellement construits, mais obligent également tout propriétaire d'un appartement en PPE à occuper lui-même son logement. Interdiction formelle lui est faite de le louer, au risque de ne plus jamais pouvoir le revendre par la suite.

De manière plus concrète, un père de famille ne pourra plus, au moyen de ses économies, acheter un appartement pour ses enfants. Sous couvert d'un projet social permettant l'accès à la propriété pour la classe moyenne, c'est ainsi une grave restriction supplémentaire à la garantie de la propriété qui est proposée.

Certes, le projet prévoit d'éventuels «justes motifs» permettant de déroger à l'interdiction de louer, notamment d'ordres familiaux ou professionnels. L'Etat devra ainsi définir une pratique pour délimiter les motifs admissibles de ceux qui ne le sont pas. Il appartiendra donc à un fonctionnaire, puis éventuellement à un juge, en cas de recours contre la décision de ce dernier, de décider si le motif invoqué est valable et bien réel...

La suite n'est pas très difficile à deviner. Cette loi contient en effet en elle les germes des futurs dysfonctionnements qu'elle va générer: plutôt que de louer son appartement, au risque de ne jamais plus pouvoir le vendre par la suite, son propriétaire le laissera tout simplement vide et inoccupé. Difficile, dans ces circonstances, d'imaginer qu'il va contribuer à résorber la pénurie de logement. Est-ce vraiment cela que nous voulons?

* Association des promoteurs constructeurs genevois

Un show en vue des élections

L'invité

Carlo Sommaruga
Conseiller national et avocat, membre de l'Asloca



Voilà donc que le conseiller d'Etat François Longchamp découvre les combines des milieux immobiliers dans le cadre des promotions immobilières en zone de développement. Il dénonce les arrangements entre petits copains par lesquels on détourne les appartements nouvellement construits de leurs destinataires afin de permettre à des initiés de réaliser de juteuses opérations spéculatives. C'est touchant cette soudaine préoccupation pour les classes moyennes sous les projecteurs des médias en pleine année électorale.

Ces magouilles immobilières connues de longue date et ne sont pas un cas isolé. M. François Longchamp ne peut l'ignorer. Les milieux immobiliers avec leurs hommes de main politiques au Grand Conseil et dans les conseils municipaux - essentiellement issus des rangs du Parti

libéral-radical - œuvrent systématiquement en faveur des profits faciles de quelques privilégiés au détriment de l'intérêt général d'un logement décent et à prix abordable pour toutes et tous. Ironie de la situation, son propre parti a inscrit dans son programme le démantèlement de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) qu'il appelle à la rescousse pour combattre les combines en zone de développement! Plus curieux encore, depuis la fin 2012, son département

«La proposition de M. François Longchamp est un trompe-l'œil»

accepte qu'un propriétaire de villa vendant sa parcelle à un promoteur et recevant à titre de prix des appartements en propriété par étages dans le nouvel immeuble, puisse les revendre avec une majoration de 50% sur le prix de vente réglementaire. Une spéculation légale, alors même que, sur proposition de l'ancien conseiller d'Etat Mark Muller, lui-même

PLR, précédemment secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, le prix de vente des terrains en zone de développement a passé de 600 à 1000 fr. le m²!

La proposition de M. François Longchamp est un trompe-l'œil. En effet, son propre département accorde en violation de la LDTR nombre de dérogations à l'interdiction d'aliéner d'appartements locatifs. L'Asloca a dû recourir des dizaines de fois avec succès contre ces d'autorisations.

Pour combattre efficacement les magouilles immobilières en zone de développement et les stratégies de contournement déjà à l'étude dans les offices des agents immobiliers de tout poil, il est indispensable de coupler la proposition d'extension de la LDTR d'une part avec une sévère taxation des plus-values tuant dans l'œuf toute perspective de gain spéculatif, par exemple en taxant les gains à 100% avec une dégressivité sur 20 ans, et d'autre part de renforcer le dispositif légal protégeant la vente d'appartements locatifs, comme le propose la nouvelle initiative de l'Asloca «Halte aux ventes qui mettent les locataires à la porte».